Doc. 976
17 avril 1959

Charte sociale européenne

Demande d'avis
Secrétaire Général

Strasbourg, le 16 avril 1959

Monsieur le Président,

Dans son premier supplément au 9e rapport statutaire, le Comité des Ministres avait déclaré que « l'Assemblée, le moment venu, sera invitée à exprimer son opinion sur le projet de Charte sociale que lui communiquera le Comité des Ministres » (Doc. 863, paragraphe 39).

La communication à l'Assemblée de ce projet de Charte sociale a déjà été faite (Doc. 927), et le Comité des Ministres, qui désire connaître l'avis de l'Assemblée à ce sujet, m'a chargé de vous transmettre également les résultats des travaux de la Conférence tripartite consignés dans le document ci-joint (Doc. 976)[1].

L'examen de ces textes ainsi que la mise au point du texte définitif de la Charte seront repris ultérieurement par le Comité des Ministres à la lumière des observations formulées par l'Assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : Lodovico BENVENUTI

Monsieur Fernand DEIIOUSSE,

Président de l'Assemblée Consultative

du Conseil de l'Europe

Strasbourg

1. Le Compte rendu des travaux de la Conférence a été publié par le Bureau International du Travail et peut être obtenu sur demande adressée au Secrétariat-Général du Conseil de l'Europe.